

Me Di Vizio au tapis, mais d'autres avocats continuent la lutte !



Comme l'a si bien expliqué hier, la remarquable **Nicole Delépine** ; après une longue et épuisante lutte de tous les instants, **Maitre Di Vizio**, épuisé, jette l'éponge et renonce à continuer de batailler contre « **le véritable camp du mal** » qui s'est approprié tous les pouvoirs, notamment en France, où hélas son meneur n'est autre que son vil chef d'Etat.

[Le triste scoop du jour : épuisé, l'avocat Fabrice Di Vizio renonce – Riposte LaïqueRiposte Laïque \(ripostelaique.com\)](#)

Madame Delépine est un vrai médecin au sens noble du terme, tout comme ses confrères et consœurs refusant de trahir leur serment d'Hippocrate en se couchant devant Big Pharma, à la manœuvre derrière tout ce cirque autour d'un malheureux virus, que ces sous-humains continuent d'exploiter pour mieux asservir les masses à leur unique volonté... et profit.

Car bien évidemment, cette prétendue crise sanitaire, et sa présumés unique médication, le pseudo vaccin quasi obligatoire par chantage, n'a absolument rien de sanitaire et est au contraire absolument et uniquement politique !

C'est d'ailleurs un médecin de terrain (*par opposition aux médecins « de plateaux » qui hantent les radios et télés et ne voient guère de patients !*) qui témoigne avec calme, dignité et clarté, au micro de l'insupportable pimbêche Apolline de Malherbe sur RMC, en affirmant qu'aujourd'hui le vaccin n'est plus un acte médical mais un acte politique !

Vous apprécierez la valeur des arguments du médecin, face à « la voix de son maître », l'interrompant immédiatement dès qu'un élément de réponse ne rentre pas dans les cases formatées du politiquement correct de la donzelle !

[Docteur Catherine Dubien : « Aujourd'hui, le vaccin n'est plus un acte médical. C'est devenu un acte politique. » – PLANETES360](#)

Il se trouve que Nicole Delépine s'exprime également, avec brio et sincérité sur RL, ce qui est un honneur pour notre journal qui est lu, en majorité par des citoyens lucides ou en passe de l'être, car une des causes du renoncement de M^e Di Vizio, est précisément qu'il n'est pas certain que chacun prenne l'exacte mesure de ce qui est en train de se jouer dans notre pays aux mains de fieffés mafieux.

Tant de gens sont ou paraissent résignés... voulant se persuader qu'avec le vaccin ils sont désormais hors de danger, et se refusant à s'informer plus avant auprès d'informateurs valables, persistant à gober les infos « officielles » des officines subventionnées.

Et si violentes étant les attaques ciblant de toutes parts cet homme courageux, qu'il se voit obligé de renoncer, au grand dam de ses admirateurs, bien que sa réaction soit parfaitement compréhensible.

Le drame n'est pas tant qu'il mette fin à sa présence très médiatisée sur les manifs anti pass-sanitaire, mais qu'il quitte carrément « la robe pour prendre le large, comme l'écrit si élégamment le si mal nommé « Marianne » :



Fabrice Di Vizio @DIVIZIO1 · 14 sept. 2021



En réponse à @DIVIZIO1

Une structure qui nous coûte autant d'argent. Des bénévoles prendront le relais dans d'autres associations existantes. J'ai écrit à @Cyrilhanouna pour lui dire que je déclinai son offre de chroniqueur. Je serai présent pour la dernière fois samedi à la manif et ensuite 3/6



Fabrice Di Vizio

@DIVIZIO1

Je retournerai faire ce que j'aime + que tout : m'occuper de ma fille et de ses chevaux ! Dans quelques semaines je céderai mes parts détenues dans mon cabinet et je prendrai le large tant désiré ! Merci à mes détracteurs de m'avoir permis de précipiter un projet qui 4/6

9:51 PM · 14 sept. 2021



<https://www.marianne.net/societe/sante/vise-par-une-enquete-la-vocat-antivax-fabrice-di-vizio-quitte-la-robe-pour-prendre-le-large>

Petit rappel de ce qu'il disait dans sa vidéo, précisément dans ce passage extrait par le Dr Delépine :

« Je ne suis pas préparé à cela. Je n'ai pas vocation à prendre des coups dans la g. toute la journée je refuse de vivre dans un monde de caricature ».

Rappelons à nouveau que dans « une certaine presse » et via des tweet ignobles, **il est accusé d'être un escroc avec ses plaintes à 2€...** alors qu'il a « *créé une association qui assure des permanences juridiques gratuites pendant les manifestations, répond à 500 mails par jour, et a recruté des juristes à temps plein et n'a pas voulu faire payer des cotisations* ».

Rappelons également que pendant ce temps, des « médecins » ou censés l'être... « ont touché 750 EUROS de l'heure pour injecter les vaccins. Une consultation de 4 mn pour recueillir un « consentement éclairé », et dont personne ne parle sauf le canard enchainé. La presse ne s'y intéresse pas ».

Avec cette décision, les ordures pensent sans doute qu'ils ont gagné, et qu'après le traitement qu'ils ont infligé au Professeur Raoult, celui de son trop célèbre avocat est donc également couronné de succès !

Pourtant rien n'est moins sûr !

Venant tout juste de « fêter » mon 75^e anniversaire, je suis partagée, comme beaucoup de citoyens inquiets, entre le coup de tonnerre que représente la décision, pourtant si légitime, de l'avocat... et le fait de continuer à espérer que nous réussirons à vaincre « l'ennemi », en sachant que par ailleurs, **bien d'autres collectifs d'avocats ou de médecins, sont à la manœuvre pour continuer la lutte.**

Partant du principe que si tout citoyen peut intenter une action en justice contre n'importe quel personnage public, fusse-t-il membre d'un gouvernement... cela deviendrait immédiatement un nouveau combat « David contre Goliath » ; et compte tenu des cadors d'avocats qui défendront l'accusé, David n'aurait donc aucune chance de gagner... **sauf à se regrouper avec d'autres plaignants pour des actions collectives**

Depuis le début de cette mascarade sur fond de pandémie, j'ai rejoint **un collectif d'avocats**, s'étant fait connaître par l'opération baptisée « **Le Droit de soigner et d'être soigné** », revendiquant donc le droit de soigner pour les médecins, et celui d'être soigné par les patients.



COVID-19 Action collective



Le droit de soigner & d'être soigné

Agir pour la liberté de prescription de tous les médecins

Ne laissons pas les malades sans traitement.

#Chloroquine #Bithérapies #Covid19

Les Actions collectives :

Inscriptions ouvertes

1. **Procédure de blocage de décrets anti soins** - Référé administratif en suspension de décrets et action au fond en annulation ;
2. **Procédure d'investigation publique** - Demande de communication forcée de pièces utiles à la manifestation de la vérité ;
3. **Procédure secrète** - Recherche d'un éclairage juridique nouveau sur une cause profonde de l'interdiction de soins contre le COVID-19 ;
4. **Procédure CEDH** - Saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre des décisions rendues par la Justice française à l'occasion de la crise.

Sur le site actuel, dont le sérieux, la richesse et la régularité des informations n'a jamais fait défaut, au point que je viens de leur renouveler mon abonnement pour une année, vous pourrez trouver la marche à suivre pour nous rejoindre.

[DejaVu : Covid-19, vaccination transparency](#)

Mon respect envers ce collectif sérieux m'a valu cette semaine un plaisir supplémentaire, en recevant de leur part, l'information suivante :

Dans un précédent message, nous indiquions, qu'il était plus délicat pour les professionnels libéraux d'anticiper le problème de l'obligation vaccinale à ce stade, par rapport aux salariés. Une veille juridique sera ainsi envoyée à ce sujet ultérieurement.

Néanmoins, nous avons pensé utile de vous faire remonter la piste d'une solution diffusée ce jour par le Docteur Nicole DELEPINE. Certes, cette piste est restreinte car elle suppose

d'accepter provisoirement de devenir médecin non exerçant, mais elle mérite d'être partagée car elle pourrait correspondre à certaines situations.

*Cette hypothèse particulière concerne **les médecins inscrits au tableau de l'Ordre des médecins**, prêts à voir leur activité suspendue mais souhaitant couper l'herbe sous le pied au reproche d'une possible infraction à leur déontologie [...].*

*Pour ces professionnels notamment, il existe en effet un régime particulier, celui du **médecin non exerçant mais toujours inscrit au Tableau**.*

[DejaVu : Covid-19, vaccination transparency](#)

Il est toujours agréable de savoir que des personnes que nous estimons, sont également sur la même longueur d'onde...

Que Nicole Delépine soit connue et appréciée de professionnels sérieux ne peut que me réjouir.

Par ailleurs, cette information me confirme que j'ai raison de faire confiance à ces avocats, fournissant un travail acharné pour venir en aide à un maximum de citoyens qui sans eux, erreraient indéfiniment dans les dédales d'une justice de plus en plus glauque puisque manifestement inféodée au pouvoir en place... même si régulièrement ses membres les plus sujets à caution s'en défendent ; des exemples de verdicts honteux pullulant désormais dans les alertes des ré-informateurs.

Je sais également ne pas être la seule à RL à avoir rejoint ce réseau de personnes compétentes (*ça change de nos sagouins du gouvernement !*), qui font un travail de fond très sérieux et engagé des actions sans se décourager de certains refus de renseignements...

Donc ma déception et ma peine pour la décision de Me Di Visio, se trouve quelque peu édulcorée par le fait que d'autres, dans l'ombre, continuent d'agir, parallèlement aux manifestations

anti pass-sanitaire qui vont se voir se week-end, grossies de tous les laissés pour comptes : **ces soignants que les félons encensaient en 2020, et qu'ils virent aujourd'hui sans état d'âme !**

[Soignants suspendus, Français privés de soins : Macron assassin ! – Riposte LaïqueRiposte Laïque \(ripostelaique.com\)](#)

Je ne suis pas sur mon balcon (*d'ailleurs je n'en ai pas*) mais mon admiration et mon empathie vont sincèrement et en priorité, à tous ces personnels médicaux ayant le courage de braver iniques directives des incompetents qui pourtant sont aux manettes du pays... pour notre plus grand malheur.

Josiane Filio, au nom de la Liberté d'expression

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/un-collectif-d-avocats-depose-un-recours-contre-le-passe-sanitaire-devant-le-conseil-constitutionnel-7370607>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/passe-sanitaire-un-collectif-d-avocats-pose-un-recours-devant-le-conseil-constitutionnel-20210803>